

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 436

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, qui vise à une mise en conformité avec la décision n° 2021-912/913/914 QPC du Conseil constitutionnel est hors sujet et n'a rien à faire dans ce texte de loi. Il est donc supprimé.